

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La sixième session de l'Assemblée générale Débat sur le désarmement*

UNE SOUS-COMMISSION de la Commission des questions politiques, composée de représentants des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S., sous la présidence de M. Luis Padilla Nervo, président de l'Assemblée générale, s'est réunie à huis clos, du 1^{er} au 10 décembre, pour tâcher de réaliser l'accord entre l'Est et l'Ouest au sujet des propositions visant la réglementation et la réduction des forces armées et des armements, de même que l'interdiction des armes atomiques. Le 11 décembre, le président a soumis à la Commission des questions politiques son rapport sur les délibérations de la sous-commission. Ce rapport marque les points d'entente et de divergence sur la question du désarmement, et conclut que les réunions à huis clos ont aidé à élargir le terrain d'entente et à préciser les principales divergences de vues. On a reconnu de part et d'autre qu'il y avait lieu de créer une seule commission, relevant du Conseil de sécurité et composée des onze membres de ce Conseil, et du Canada. Il subsiste cependant, entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux, plusieurs points essentiels de désaccord, surtout en ce qui concerne les délais envisagés pour l'échange de renseignements sur les armements et pour leur réduction, de même que le programme d'interdiction des armes atomiques.

Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont soumis par la suite un texte modifié de leur résolution primitive où il était tenu compte du degré d'entente atteint à la sous-commission. Mise aux voix le 19 décembre à la Commission des questions politiques, la nouvelle résolution tripartite a été approuvée par 44 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (bloc soviétique) et 10 abstentions (États asiatiques pour la plupart).

Commission pour les élections en Allemagne

Les délégations des États-Unis, de France et du Royaume-Uni ont présenté un projet de résolution, ultérieurement modifié, sur l'initiative de nombreuses délégations, dont celle du Canada, demandant l'institution d'une Commission des Nations Unies chargée de surveiller dans toute l'Allemagne la conduite d'élections libres. Des représentants de l'Allemagne orientale et de l'Allemagne occidentale ont été invités à participer aux séances auxquelles l'Assemblée a étudié cette question. Celui de l'Allemagne de l'Ouest s'est prononcé en faveur d'une Commission électorale des Nations Unies, tandis que celui de l'Allemagne de l'Est a rejeté cette idée. Le bloc soviétique s'est opposé à la création d'une Commission des Nations Unies, objectant que cette mesure constituerait une violation des articles 1 et 2 (7) de la Charte (relatifs au « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et à la compétence nationale des États). Le 20 décembre, malgré l'opposition du bloc soviétique, l'Assemblée a adopté la résolution tripartite modifiée, par 45 voix (y compris celle du Canada) contre 6 (bloc soviétique et Israël) et 8 abstentions (délégations asiatiques pour la plupart). Aux termes de cette résolution, l'Assemblée a nommé une Commission, composée de représentants du Brésil, de l'Islande, du Pakistan, des Pays-Bas et de la Pologne, chargée de mener une enquête sur les conditions dans lesquelles des élections libres pourraient être tenues dans toute l'Allemagne et de présenter un rapport au Secrétaire général en septembre 1952 au plus tard. La Pologne a refusé de prendre part aux travaux de la Commission.

* Voir le compte rendu des premières phases du débat, dans *Affaires extérieures*, décembre 1951, p. 426.